



RÉPUBLIQUE
MINISTÈRE
SECRETARIAT D'ÉTAT

FRANÇAISE
DES UNIVERSITÉS
AUX UNIVERSITÉS

(1) UNIVERSITÉ DE PARIS XI

DIPLÔME DE DOCTEUR DE TROISIÈME CYCLE

(arrêté du 16 avril 1974)

VU l'arrêté ministériel du 28 AOUT 1975 habitant (1) l'UNIVERSITÉ DE PARIS XI

à délivrer le diplôme de docteur de troisième cycle, spécialité : ELECTRONIQUE Option : traitement de l'information et

VU les titres initiaux produits par M.onsieur AL MOUHAMED Mayez automatique

né le 31 MARS 1950 à TALKALAKH (SYRIE)

VU les pièces constatant que l'intéressé a présenté en soutenance le 23 SEPTEMBRE 1977

une thèse ou un ensemble de travaux (2) portant sur le sujet suivant : METHODES STATISTIQUES DE DETECTION D'ANOMALIES DE FONCTIONNEMENT DANS LES GRANDS SYSTEMES.

devant un jury constitué au sein de (1) L'UNIVERSITÉ DE PARIS XI

et composé de MM. DEBRAINE, DONADIEU, BONNEMAY, ZWINGELSTEIN, MONSEF

VU la décision du dit jury prononçant l'admission de l'intéressé ;

LE DIPLÔME DE DOCTEUR DE TROISIÈME CYCLE

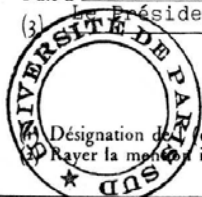
spécialité : ELECTRONIQUE Option : traitement de l'information et automatique

est conféré à M.onsieur AL MOUHAMED Mayez

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à ORSAY, le 23 SEPTEMBRE 1980

(3) Le Président de l'Université de PARIS XI



Désignation de (des) établissement(s) délivrant le diplôme.
Rayer la mention inutile.

R. Ommi

Signature du titulaire pour le Secrétaire d'Etat aux Universités et par délégation :



AL MOUHAMED

LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE CHANCELIER DES UNIVERSITÉS,

[Signature]

(3) Le (des) personne(s) assurant la direction de (des) établissement(s) délivrant le diplôme.

N° 91 XI 147

